



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 1^{er} février 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	65

Date de convocation

26 janvier 2023

Eau Assainissement – Remboursement à l'Agence de l'Eau RMC d'un acompte de subvention pour la sectorisation du réseau d'eau potable à Tournon-sur-Rhône

N° de la délibération 2023-076

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 1^{er} février 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Olivier JUNIQUE, Mme Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mme Lynda MOUISSAT, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, M. Xavier TRAVERSE, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Christiane FERLAY), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Yann ESSAUTIER), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Jean-Louis MORIN), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Vincent ROBIN (représenté par Mme Lynda MOUISSAT), M. Jean-Louis WIART représenté son suppléant M. Olivier JUNIQUE). M. Denis DEROUX, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, Mme Michèle VICTORY.

La ville de TOURNON SUR RHONE a sollicité en 2018, une subvention pour réaliser des travaux de pose de compteurs de sectorisation sur son réseau d'eau potable, afin de pouvoir facilement localiser les débits nocturnes, assimilables à des débits de fuite.

Une subvention a été attribuée par convention n°2018-1921 « Contrat Doux B13 : sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon » - subvention de 73 600 € accordée pour un montant de travaux estimé à 92 000 €HT.

Cette subvention a fait l'objet d'un versement d'acompte en date du 28/11/2018 pour un montant de 22 080 € (30 % du montant de la subvention accordée).

L'étude détaillée du projet a montré la nécessité de revoir le nombre de points de sectorisation et de modifier certains points.

Le dossier a donc fait l'objet d'une nouvelle aide déposée en 2021 sur un montant de travaux de 301 961 €HT.

L'Agence de l'Eau a répondu favorablement avec une aide de 150 980 € (50 % du montant des travaux) qui sera complétée par une aide de 60 392 € au titre de la DETR 2022 (20 % du montant des travaux).

Ce nouveau plan de financement annule la subvention initiale accordée par l'Agence de l'Eau (convention n°2018-1921) qui demande en conséquence le remboursement de l'acompte versé le 28/11/2018, à savoir 22 080 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et de la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération entraînent le transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des compétences Eau, Assainissement et GEPU à ARCHE Agglo.

Vu la convention n°2018-1921 « Contrat Doux B13 : sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon » accordant une subvention de 73 600 €HT,

Vu la convention de coopération entre la commune de Tournon sur Rhône et ARCHE Agglo en date du 29 décembre 2019 validant le transfert de l'excédent du budget Assainissement,

Considérant la demande formulée par l'Agence de l'eau, le 06 décembre 2022 (courrier réf 57033/225572/AD/ML/605),

Considérant les nouvelles aides obtenues pour financer les travaux de pose de compteurs de sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon,

Après en avoir délibéré à :

- 48 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le projet de remboursement de la somme de 22 080 € à l'Agence de l'Eau RMC au titre de l'acompte versé sur la convention n°2018-1921 qui est annulée et devient donc caduque,
- AUTORISE M. le Président à signer tout document y afférent et passer les écritures comptables correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 1^{er} février 2023.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le



ID : 007-200073096-20230201-DELIB_2023_076-DE